



CLERMONT-FERRAND

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Le 12 septembre 2024

N/Réf : | N°2024-271

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

✉ 04 73 75 10 33

☎ direction-generale@chu-clermontferrand.fr

Objet : Mise en place du service d'accès aux soins (SAS)

Mesdames et Messieurs,

Le Service d'accès aux soins (SAS), initié dans le cadre du Pacte de refondation des urgences et réaffirmé lors du Ségur de la santé, représente un pilier fondamental du nouveau modèle de prise en charge des patients.

Le SAS est une initiative innovante d'orientation des patients, intégrée aux parcours de soins existants en milieu libéral et hospitalier. Son principal objectif est de garantir une prise en charge rapide, dans un délai de 48 heures, des patients en besoin de soins non programmés. En outre, il vise à réintégrer ces patients dans le système de santé de manière durable. Un autre objectif important du SAS est d'éviter les passages aux urgences ne nécessitant pas de recours aux plateaux techniques hospitaliers, en les orientant vers des structures plus adaptées à leurs besoins. Ce dispositif est intégré au SAMU 63. La coordination est assurée de façon partenariale entre professionnels hospitaliers et libéraux.

Dans le Puy-de-Dôme, le SAS est lancé depuis le 2 octobre 2023, organisé par le CHU de Clermont-Ferrand en collaboration avec le SAMU 63, l'association SAS 63 ambulatoire, le SDIS 63 et les acteurs de santé locaux, soutenu par la direction territoriale de l'ARS et de la CPAM.

L'accès au SAS se fait par un appel au 15. Les urgences vitales et fonctionnelles sont la priorité du SAMU 63 Centre 15, où un Assistant de régulation médical (ARM) évalue tout d'abord le degré de gravité de l'appel. Si l'urgence n'est pas vitale (urgence ressentie), le patient est alors mis en relation avec un médecin régulateur généraliste libéral, qui procède à une évaluation médicale et qui peut soit effectuer une prescription, prendre un rendez-vous auprès d'un professionnel de santé en ville ou orienter vers une structure de soins non programmés.

L'orientation vers une consultation de soins non programmés auprès du médecin traitant reste privilégié, le cas échéant elle est effectuée auprès d'un médecin proche du domicile du patient et repose sur un réseau de professionnels volontaires pour assurer l'accès aux soins.

Le SAMU 63, en partenariat avec l'association SAS 63 ambulatoire et l'association régulation 63, a engagé une dynamique d'amélioration remarquable, se traduisant par la réorganisation de son plateau et le renforcement des effectifs, ainsi que par l'acquisition d'équipements de pointe. Ce dispositif est désormais opérationnel pour servir au mieux notre population. L'installation du SAS 63 permet un véritable partenariat avec les URPS notamment l'URPS des infirmiers libéraux dans le cadre du projet expérimental le Service Infirmier d'Orientation.

Il inclut également la participation des CLS, CDS, CPTS, MSP, CNSP et associations médico-sociales du territoire et permet une participation quotidienne des pharmaciens, ambulanciers et de la faculté dentaire.

Le Service d'accès aux soins (SAS) 63 a démontré une efficacité notable depuis sa mise en place. Une part importante des appels traités aboutit à des conseils médicaux qui ne nécessitent pas de consommation de soins, ce qui réduit la pression sur les ressources médicales. Environ 15% seulement des appels traités via le SAS aboutissent à une orientation vers les services d'urgences, ce qui montre l'efficacité du dispositif à diriger les patients vers des alternatives de soins plus adaptées lorsque l'hospitalisation n'est pas requise. De plus, on observe une augmentation constante des consultations en médecine libérale, signe d'une adhésion croissante des professionnels et d'un succès dans l'intégration de ce modèle au sein du parcours de soins en milieu libéral.

A ce jour, seuls les médecins généralistes libéraux sont habilités à s'inscrire sur la plateforme SAS [Page d'accueil | SAS \(sante.fr\)](#) et à contacter le président de régulation 63 (dr.pierre.chaput@gmail.com) afin de participer à la régulation.

Grâce à cette approche, le SAS 63 optimise non seulement l'accès aux soins, mais contribue également à un usage plus rationnel des services d'urgence, tout en améliorant l'expérience de soin pour les patients.

Pour toute question relative au volet ambulatoire, merci de contacter Hélène Dauvilaire, coordinatrice de l'Association SAS 63 ambulatoire : coordination.sas63@gmail.com.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Valérie Durand Roche
Directrice générale du CHU

A blue ink signature of Valérie Durand Roche, consisting of a stylized, cursive script.

Dr Pierre Chaput
Président de l'association SAS 63 ambulatoire

A black ink signature of Dr Pierre Chaput, featuring a bold, stylized script with a prominent horizontal stroke.